



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
PORTANT EXTRAITS DES DELIBERATIONS  
ADOPTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017 A 18 h 00**

Convocation en date du : 16 juin 2017

Date d'affichage :

**Ordre du jour :**

**COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 17-07-713-01<br>17-07-7122-01bis | Comptes de gestion et comptes administratifs 2016  |
| 17-07-731-02 et 02 bis           | Réalisation de deux emprunts pour le financement du programme d'investissement prévu au budget primitif 2017 |
| 17-07-1111-03                    | Marché de restauration   |

**COMMISSION 2 – AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI**

- |              |  |
|--------------|--|
| 17-07-212-04 | Plan Local d'Urbanisme : avis de la commune avant approbation par la Métropole |
| 17-07-8.5-05 | Avis de la commune sur le 3ème Programme Local de l'Habitat métropolitain      |

**Désignation des secrétaires de séance :**

M. Domingo

Mme Touret

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>REPRÉSENTÉ PAR MANDAT</b>
M. SCHWARTZ	<b>x</b>		
Mme ALLAIN			Pouvoir à M. le Maire
M. LANGE	<b>x</b>		
Mme TEIXEIRA	<b>x</b>		
M. CLEMENT	<b>x</b>		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	<b>x</b>		
Mme AUDIN	<b>x</b>		
M. BOUIN	<b>x</b>		
M. FERREIRA-POUSOS	<b>x</b>		
M. PLANTARD			Pouvoir à M. Clément
Mme JEBARI	<b>x</b>		
M. SOTTEJEAU		<b>x</b>	
Mme KENANI			Pouvoir à M. Ferreira-Pousos
Mme ROZAS	<b>x</b>		
M. DOMINGO	<b>x</b>		
Mme GERMOND	<b>x</b>		
Mme PLOT-MUREAU	<b>x</b>		
M. BOULAMLOUJ	<b>x</b>		
Mme DELLA - ROSA		<b>x</b>	
Mme ORLIAC		<b>x</b>	
M. BARBAULT			Pouvoir à M. Domingo
Mme BOURASS - BENSAID	<b>x</b>		
M. BIET	<b>x</b>		
M. SEISEN	<b>x</b>		
Mme GUSTIN-LEGRAND			Pouvoir à M. Seisen
M. THUILLIER	<b>x</b>		
Mme TOURET	<b>x</b>		
M. FANDANT			Pouvoir à Mme Touret
Mme MONTOT			Pouvoir à M. Autant jusqu'à 18h46
Mme VIOUX			Arrivée à 18h44
M. DOULET			Pouvoir à Mme Esnard
Mme ESNARD	<b>x</b>		
M. AUTANT	<b>x</b>		

## **1 – Comptes de gestion 2016**

**Le Conseil municipal**, réuni sous la présidence de M. Wilfried SCHWARTZ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion du budget général et du service de l'eau dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 23 voix pour et 6 abstentions** (Mme Touret, M.Fandant, Mme Montot, M.Doulet, Mme Esnard, M.Autant), le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion du budget général et du service de l'eau dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

-----

## **1 bis – Comptes administratifs 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Daniel LANGE, le maire n'ayant pas participé au vote, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressés par M. Wilfried SCHWARTZ, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

## COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

(en euros)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 886 598,52		135 000,00	0,00	2 021 598,52
Opérations de l'exercice	11 398 320,14	10 866 826,13	12 451 715,51	13 712 501,98	23 850 035,65	24 579 328,11
<b>TOTAUX</b>	11 398 320,14	12 753 424,65	12 451 715,51	13 847 501,98	23 850 035,65	26 600 926,63
Résultats de clôture		1 355 104,51		1 395 786,47		2 750 890,98
Restes à réaliser	2 432 264,85	389 198,72			2 432 264,85	389 198,72
<b>TOTAUX CUMULES</b>	13 830 584,99	13 142 623,37	12 451 715,51	13 847 501,98	26 282 300,50	26 990 125,35
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	687 961,62			1 395 786,47		707 824,85

## COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

(en euros)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		211 695,02				211 695,02
Opérations de l'exercice	95 350,53	245 060,25	73 619,05	247 719,50	168 969,58	492 779,75
<b>TOTAUX</b>	95 350,53	456 755,27	73 619,05	247 719,50	168 969,58	704 474,77
Résultats de clôture		361 404,74		174 100,45		535 505,19
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	95 350,53	456 755,27	73 619,05	247 719,50	168 969,58	704 474,77
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		361 404,74		174 100,45		535 505,19

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 21 voix pour et 6 abstentions** (Mme Touret, M.Fandant, Mme Montot, M.Doulet, Mme Esnard, M.Autant), **pour le compte administratif principal, et à l'unanimité par 27 voix pour, pour le compte annexe pour le service des eaux**, le Conseil municipal 1°) donne acte au Maire de la présentation faite des comptes administratifs ; 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----

## **2 – Réalisation d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement du programme d'investissement prévu au budget général 2017**

### **Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Personnel, Finances, Innovation et qualité du service public du 1er juin 2017,

Vu l'accord de principe du Crédit Mutuel,

Vu le rapport présenté,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt destiné à financer le programme d'investissement inscrit au budget général 2017,

### **D é c i d e**

Article 1°: de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : financer le programme d'investissement 2017

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 1 500 000 €

Durée du prêt : 20 ans, dont 6 mois de différé de capital

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 30/06/2037, mise en place lors du versement des fonds

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, avec 25 % minimum au plus tard le 31/08/2017 et 75 % au plus tard le 22/12/2017, avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,55%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception et le paiement d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé

Commission d'engagement : 1 000,00 euros

Article 2° : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Mutuel et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3° : La présente délibération sera transmise à M. le préfet d'Indre-et-Loire et affichée en mairie,

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 30 voix pour**, le Conseil municipal décide :

**- de contracter auprès du Crédit Mutuel** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : financer le programme d'investissement 2017

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 1 500 000 €

Durée du prêt : 20 ans, dont 6 mois de différé de capital

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 30/06/2037, mise en place lors du versement des fonds

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, avec 25 % minimum au plus tard le 31/08/2017 et 75 % au plus tard le 22/12/2017, avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,55%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception et le paiement d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé

Commission d'engagement : 1 000,00 euros

- **le représentant légal de l'emprunteur est autorisé** à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Mutuel et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- **la présente délibération** sera transmise à M. le préfet d'Indre-et-Loire et affichée en mairie,

-----

## **2 bis – Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre pour le financement du programme d'investissement prévu au budget général 2017**

### **Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Personnel, Finances, Innovation et qualité du service public du 1er juin 2017,

Vu l'accord de principe de la Caisse d'Épargne Loire Centre,

Vu le rapport présenté,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt destiné à financer le programme d'investissement inscrit au budget général 2017,

### **D é c i d e**

Article 1<sup>o</sup>: de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : financer le programme d'investissement 2017

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 500 000 €

Durée du prêt : 15 ans assortis d'une phase de mobilisation

Phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2017 :

Tirage : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, avec un tirage minimum de 50 000 €

Taux d'intérêt annuel : variable, calculé sur la base de l'Euribor 1 mois avec un plancher à 0 % + marge de 0,76 % (facturation mensuelle)

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement : à tout moment, sans indemnités

Consolidation : à tout moment, avec une date limite au 31/12/2017

Phase de consolidation :

Taux d'intérêt annuel : variable, calculé sur la base de l'Euribor 3 mois avec un plancher à 0 % + marge de 0,45%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité correspondant à 2% du capital remboursé

Commission d'engagement : 0,15% du capital emprunté, soit 750 €

Article 2° : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Épargne Loire Centre et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 30 voix pour**, le Conseil municipal décide :

**- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : financer le programme d'investissement 2017

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 500 000 €

Durée du prêt : 15 ans assortis d'une phase de mobilisation

Phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2017 :

Tirage : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, avec un tirage minimum de 50 000€

Taux d'intérêt annuel : variable, calculé sur la base de l'Euribor 1 mois avec un plancher à 0 % + marge de 0,76 % (facturation mensuelle)

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement : à tout moment, sans indemnités

Consolidation : à tout moment, avec une date limite au 31/12/2017

Phase de consolidation :

Taux d'intérêt annuel : variable, calculé sur la base de l'Euribor 3 mois avec un plancher à 0 % + marge de 0,45%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité correspondant à 2% du capital remboursé

Commission d'engagement : 0,15% du capital emprunté, soit 750 €

**- le représentant légal de l'emprunteur** est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Épargne Loire Centre et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

-----

### **3 – Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la commune**

#### **Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25/03/2016 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relatifs aux marchés publics,

Vu le budget de la Ville (section fonctionnement),

Vu le procès-verbal exprimant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 23 mai 2017,

Vu le rapport présenté,

#### **D é c i d e**

Article 1° : d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 1 « fourniture, livraison de repas en liaison froide et animation pour les enfants à partir de 3 ans » de l'accord-cadre susvisé

avec la société CONVIVIO (37-Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 185 310,75 € TTC (offre variante).

Article 2° : d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 2 « fourniture, livraison de repas en liaison froide et animation pour les adultes » de l'accord-cadre susvisé avec la société CONVIVIO (37- Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 34 704,75 € TTC (offre de base sans option).

Article 3° : d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 3 « fourniture, livraison de repas en liaison froide à destination des enfants accueillis par le service Petite enfance » de l'accord-cadre susvisé avec la société CONVIVIO (37- Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 28 558,85 € TTC.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 30 voix pour**, le Conseil municipal décide d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 1 « fourniture, livraison de repas en liaison froide et animation pour les enfants à partir de 3 ans » de l'accord-cadre susvisé avec la société CONVIVIO (37- Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 185 310,75 € TTC (offre variante) ; d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 2 « fourniture, livraison de repas en liaison froide et animation pour les adultes » de l'accord-cadre susvisé avec la société CONVIVIO (37- Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 34 704,75 € TTC (offre de base sans option) ; d'autoriser M. Wilfried SCHWARTZ, Maire, à signer le lot 3 « fourniture, livraison de repas en liaison froide à destination des enfants accueillis par le service Petite enfance » de l'accord-cadre susvisé avec la société CONVIVIO (37- Chambray-lès-Tours), pour un montant global de 28 558,85 € TTC.

-----

#### **4 – Plan Local d'Urbanisme : avis de la commune avant approbation par la Métropole**

##### **Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 153-21,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2012 prescrivant l'élaboration / la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2016 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a donné son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU par la communauté d'agglomération Tour(s)Plus, transformée ensuite en métropole à compter du 20 mars 2017,

Vu la charte de gouvernance « PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu » et notamment son article 2.1,

Vu les remarques émises par les personnes publiques consultées sur le projet de PLU arrêté,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 18 avril au 19 mai 2017,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire-enquêteur,

Vu le tableau des modifications au projet de PLU qui fait suite aux avis des personnes publiques associées,

Considérant que les remarques formulées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des modifications mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé par Tours Métropole Val de Loire qui est devenue compétente en matière de PLU depuis le 1er janvier 2017.

Vu le rapport présenté,



**D é c i d e**

Article 1° : de donner son accord en vue de l'approbation, par Tours Métropole Val de Loire, du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 23 voix pour et 7 abstentions** (Mme Touret, M.Fandant, Mme Montot, Mme Vioux, M.Doulet, Mme Esnard, M.Autant), le Conseil municipal décide de donner son accord en vue de l'approbation, par Tours Métropole Val de Loire, du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

-----

**5 – Avis de la commune sur le 3ème Programme Local de l'Habitat métropolitain**

**Le Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015 lançant la procédure d'élaboration du 3ème PLH de Tour(s)plus,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 avril 2017 arrêtant le projet de 3ème PLH de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le projet de PLH comprenant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions,

Vu le rapport présenté,

**D é c i d e**

Article 1° : d'approuver le projet de Programme local de l'habitat de Tours Métropole Val de Loire.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité, par 30 voix pour** le Conseil municipal décide d'approuver le projet de Programme local de l'habitat de Tours Métropole Val de Loire.

-----

La séance est levée à 19 h 29

-----

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ